

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00207
Numéro SIREN : 824 812 994
Nom ou dénomination : 2M Conseil Expertise Management

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2021 sous le numéro de dépôt 20957

VIRGINIE TOCHE

Expert-Comptable
Inscrit au Tableau
De l'Ordre des Experts-Comptables de Paris IDF

Commissaire aux Comptes
Inscrit près la Cour d'Appel de Paris

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de

La Société à Responsabilité Limitée

2M CONSEIL EXPERTISE MANAGEMENT

12 rue de Reims

94700 MAISONS ALFORT

En

Société par Action Simplifiée

VIRGINIE TOCHE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

2M CONSEIL EXPERTISE MANAGEMENT

Siège social : 12, rue de Reims 94 700 MAISONS ALFORT

Capital social : €. 228 920

Rapport du commissaire à la transformation de la société SARL 2M CONSEIL EXPERTISE MANAGEMENT en société par actions simplifiée

Messieurs les associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre décision du 13 août 2021 et en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La synthèse de notre analyse sur la situation de votre société, basée sur les comptes annuels clos au 30 juin 2021 établis par vos soins et sur la recherche d'évènements postérieurs à cette date est la suivante :

- Les comptes annuels clos au 30 juin 2021 font apparaître une résultat net comptable de + 50 168 euros et un montant de capitaux propres de + 319 677 euros.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation et en ce qui concerne la valeur des biens composant d'actif social. Les capitaux propres de la situation établie au 30 juin 2021 sont supérieurs au capital social.

En effet, ils s'élèvent à + 319 677 euros et le capital social est de + 228 920 euros.

VIRGINIE TOCHE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Paris, le 31 août 2021

Commissaire à la transformation

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a vertical stroke, positioned over the text 'Commissaire à la transformation'.

